

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt trois
En exercice : 15 le 26 juin à 20 heures 30,
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 22 juin 2023 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe

Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, POUPOT Mary, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : PLACHOT Geneviève procuration à **ANDRÉ Christian**

MARCHOU Marie procuration à **DELSOL Yannick**

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'organisation du carnaval inter associatif 2023, qui a réuni toutes les associations de la commune, il convient de faire le point financier de l'opération et de décider de la position de la Mairie concernant l'aide pouvant être apportée et ainsi éviter que les associations ne perdent de l'argent à cette occasion.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 291.51€ à l'association Comité des Fêtes d'Aigrefeuille, SIREN 524342912, sise 1 place de la Mairie à 31280 AIGREFEUILLE.

Cette subvention est prévue au budget 2023 à l'article 6574.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 26 juin 2023

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Le Maire,